

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 29 avril 2014

à 20h30

Conseillers en fonction :

15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

**Conseillers présents et
représentés :**

15

Membres présents : MM BAAS René, EYDER Cyriaque,
FOESSER Christian, FOESSER Michel, MULLER Marc,
STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, BATESTINI Cathy,
JUCHS Christelle, ROSER Estelle, WITTMANN Chantal.

Absents excusés: M BERNHARD Lucien (procuration à STAERK
Guy) ; Mmes KIEFFER Stéphanie (procuration à ARNOLD
Monique), LACOUTURE Agathe (procuration à ADOLPH
Gérard).

Secrétaire de Séance : FOESSER Christian

Date de convocation : 17 avril 2014

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 8 avril 2014.

30/14 AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal,

Après délibération

Par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M Muller et C Wittmann),

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 146 385,03 € comme suit :

- en recettes d'investissement, compte 1068, du Budget Primitif 2014 le montant de **74 575,00 €**
- le solde en recettes de fonctionnement, compte 002 du Budget Primitif 2014, soit la somme de **71 810,03 €**

31/14 PREVISION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Considérant la volonté de soutien du Conseil Municipal aux associations locales et la participation au fonctionnement de la structure périscolaire « Pomme de Pic »

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** les prévisions de dotation des subventions communales pour l'exercice 2014, qui s'élèvent au total à 61 000,00 €
- **PREND ACTE** que le montant sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2014.

32/14 FIXATION DU TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal,

Considérant la suppression par l'article 2 de la loi de finances de la taxe professionnelle pour 2010 et son remplacement par la contribution économique territoriale (CET)

Considérant l'article 1640C du Code Général des Impôts portant sur une nouvelle fixation des taux de référence communaux de 2010

Considérant que les taux affichés au titre de 2010 sont, selon les cas, les taux votés en 2010 ou des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat

Vu la délibération n° 30/13 prise en date du 3 avril 2013 portant sur la fixation des taux des taxes communales pour l'exercice 2013

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE de maintenir pour l'année 2014 les taux d'impositions des taxes communales identiques à ceux fixés pour l'exercice 2013, soit :

Taxe d'habitation	14,70 %
Taxe foncière bâti	7,29 %
Taxe foncière non bâti	31,41 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	15,67 %

33/14 BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2014.

1) Section de Fonctionnement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, chapitre par chapitre, le projet de la **section de fonctionnement** du budget primitif 2014, comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Libellé	Proposition	Vote	Chap	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	308 850.00 €	13 voix POUR 2 abstentions (M Muller, C Wittmann)	70	Produits des services	9 850.00 €	13 voix POUR 2 abstentions (M Muller, C Wittmann)
012	Charges de personnel	259 260.00 €		73	Impôts et taxes	572 847.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	152 489.00 €		74	Dotations et participations	217 427.00 €	
66	Charges financières	50 750.00 €		75	Autres produits de gestion courant	27 000.00 €	
67	Charges exceptionnelles	200.00 €		013	Atténuation de charges	24 500.00 €	
023	Virement section investissement	0.00 €		77	Produits exceptionnels	45 350.00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	35 000.00 €		002	Excédent fonctionnement reporté	71 810.00 €	
014	Atténuation de produits	142 235.00 €					
022	Dépenses imprévues	20 000.00 €					
	TOTAL	968 784.00 €			TOTAL	968 784.00 €	

Suite à des remarques émises par des membres du Conseil concernant l'augmentation des dépenses de la section de fonctionnement et en parallèle la diminution des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire réunira la Commission des Finances dans le but d'analyser les dépenses des principaux comptes.

2) Section d'investissement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, le projet de la **section d'investissement** du budget primitif 2014, comme suit :

- **Dépenses** globales d'investissement pour un montant de **193 515.00 €** par **14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M Muller)**
- **Recettes** globales d'investissement pour un montant de **574 865.00 €** par **14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M Muller)**

34/14 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 29/12 du 7 mai 2012 portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel centre Est

Vu la délibération n° 35/13 du 13 mai 2013 portant sur le renouvellement de la ligne de trésorerie

Considérant que ladite ligne de trésorerie arrive à échéance le 31 mai 2013 et qu'il revient par conséquent au Conseil Municipal de décider de son renouvellement ou non

Entendu les explications données par Monsieur le Maire et après discussion

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés :**

DECIDE de ne pas renouveler la ligne de trésorerie.

35/14 « POMME DE PIC » : révision des tarifs d'inscription pour la rentrée 2014/2015

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations n° 45/09 et 28/09 prises respectivement en date du 1er juillet 2009 et du 28 avril 2009 portant sur la signature d'une convention de Délégation de Service Public avec l'OPAL dans le cadre de l'exploitation et de la gestion de la structure périscolaire d'Altorf et autorisant le Maire à signer tout document à intervenir dans la procédure durant les 6 années de délégation

Considérant que toute modification tarifaire doit faire l'objet de l'accord conforme et préalable de la Commune d'Altorf

**Sur proposition de Monsieur René BAAS,
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'appliquer une augmentation globale de 2 % aux différents tarifs actuels d'inscription à la structure d'accueil « Pomme de Pic » à compter de la rentrée 2014/2015, selon tableaux joints en annexe.

36/14 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES

1) Ecole Tomi Ungerer à Duttlenheim

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention présentée par l'école élémentaire Tomi Ungerer de Duttlenheim pour la participation d'un enfant de la Commune à une classe transplantée du 16 au 20 juin 2014 au centre « la Forain » à Senones dans les Vosges, soit 4 nuitées.

Vu la délibération n° 95/08 prise en date du 22 octobre 2008 décidant la participation financière de la Commune lors de l'organisation de classes transplantées par l'école communale et fixant le montant de cette dernière à hauteur de celle accordée par le Conseil Général

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement hors de la Commune et ainsi réduire la participation financière des parents

**Après délibération et sur proposition de Monsieur René BAAS, adjoint au maire,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée, soit 20 €, pour la participation au séjour de Nils WININGER domicilié 9B rue

Principale à ALTORF.

- **DECIDE** de verser la subvention directement aux parents de l'enfant
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

2) Lycée Henri Meck à Molsheim

Le Conseil Municipal,

- Vu** la demande de subvention présentée par Monsieur SARREMEJEAN Arnaud pour la participation de son fils à un voyage scolaire avec nuitées.
- Vu** la délibération n° 95/08 prise en date du 22 octobre 2008 décidant la participation financière de la Commune lors de l'organisation de classes transplantées par l'école communale et fixant le montant de cette dernière à hauteur de celle accordée par le Conseil Général
- Vu** la délibération n° 90/09 du 23 novembre 2009 portant sur la volonté pour la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers l'école communale

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement secondaire et ainsi réduire la participation financière des parents

Après délibération et sur proposition de Monsieur René BAAS, adjoint au maire, A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée du 9 au 15 février 2014, soit 30 €, pour la participation au séjour à La Plagne de Nicolas SARREMEJEAN domicilié 13 rue Arthur Rimbaud à ALTORF.
- **DECIDE** de verser la subvention directement aux parents de l'adolescent.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

37/14 CLUB D'ECHECS D'ALTORF : attribution d'une subvention pour licences jeunes

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009
- Considérant** la démarche de soutien de la Municipalité aux associations locales,

Après délibération, par 14 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE (M Muller)

- **DECIDE** de verser la somme de 161,28 € au Club d'Echecs d'Altorf pour 21 licences jeunes.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

38/14 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : proposition d'une liste de membres

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts qui précise que de nouveaux commissaires doivent être nommés après le renouvellement général des Conseillers Municipaux pour toute la durée du mandat municipal

Considérant qu'à la suite des récentes élections il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de proposer une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

de **PROPOSER** la liste suivante :

Catégories de contribuables représentés pour la désignation des membres titulaires	... pour la désignation des membres suppléants
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	M EYDER Cyriaque M WILT Gabriel	M KLEIN Romain M HOMMEL Michel
Taxes foncières sur les propriétés bâties	M KRAUTH Yves M WEBER Bernard	Mme KLEIN Marie-Claire M MUNCH Cédric
Taxe d'habitation	M WEBER Jean-Marc M Guy STAERK	M FOESSER Michel (rue Gansweid) M BAAS René
Taxe professionnelle	Mme BRUCKNER Joëlle M BERNHARD Roger	M KOENIG Jean-Paul M ABRAHAM Benoît
Impôt foncier et non domiciliés dans la Commune	M SCHNEIDER Marc Wangen M FENGER Jean-Louis Duttlenheim	M FLICKER Joseph Gresswiler M BECHT Pierre Dorlisheim
Propriétaires de bois et forêts	M BERNHARD Lucien M LACOUTURE Laurent	M FOESSER Michel (rue Hardt) M KLEIN Richard

39/14 DIVERS

- Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :

Monsieur René BAAS, adjoint au Maire, fait le point sur le dossier de réforme des rythmes scolaires. Les nouveaux horaires de classes ont été définitivement validés par la direction académique. 1 association et 1 personne ont répondu positivement au courrier de recensement d'encadrants bénévoles. De plus leurs interventions ne seraient que ponctuelles. Monsieur le Maire précise que suite aux résultats des dernières élections municipales l'Association des Maires a introduit une demande de clarification des modalités de la réforme auprès du Ministre de l'éducation nationale. Il reste toujours à éclaircir le financement des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) avant de s'y engager. Le manque de bénévoles est le principal handicap.

- Vente de bois :

Monsieur Cyriaque EYDER, adjoint au Maire, informe les Conseillers que la vente de bois de chauffage à façonner est reportée à l'automne compte-tenu des mauvaises conditions

météorologiques qui ont rendu les chemins forestiers impraticables.

- Réhabilitation du bâtiment de la MTL :

A la demande Monsieur Marc MULLER, Conseiller Municipal, Monsieur le Maire donne quelques précisions quant au dossier de réhabilitation du bâtiment de la MTL.

Suite aux différentes décisions du Conseil Municipal, un nouvel appel d'offre avait été lancé au début de l'année. Les résultats de la consultation ont laissé apparaître un coût total de réhabilitation de 1,8 million d'euros TTC (bâtiment principal + annexe pétanque). Les travaux débiteront le 12 mai 2014. Ils seront subventionnés en partie par le Département et la Région. Il est rappelé que le SIVOM de Molsheim Mutzig et Environs reste maître d'ouvrage pour cette opération. A la demande de Monsieur le Sous-Préfet, un arrêté de fermeture de l'établissement sera établi par la Commune. Monsieur le Maire s'engage à une présentation plus détaillée de l'opération lors de la prochaine séance de Conseil Municipal, ainsi qu'à la diffusion à chaque conseiller d'une note succincte de l'opération.

- Dégradations :

Monsieur le Maire informe les Conseillers d'actes de dégradations répétés commis place St Cyriaque (nuisances sonores, démontage de bancs communaux...).

Plainte a été déposée auprès de la gendarmerie par la Commune. Des passages réguliers de patrouilles seront programmés.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	